

Action et durée de l'action

La présente Action (ci-après dénommée l'«Action») **s'adresse aux personnes majeures et capables qui ouvrent un portefeuille ReBel** (ci-après dénommé le «Client») **entre le 15 juin 2026 et le 17 juillet 2026 inclus** (ci-après dénommé la «Période de l'Action») **et qui effectuent une première transaction d'achat** pendant cette Période de l'Action.

Belfius Banque se réserve à tout moment le droit de mettre unilatéralement fin anticipativement à cette Action, comme décrit ci-dessous dans "Modifications au Règlement".

Conditions d'octroi de l'incentive en cash

Le Client peut bénéficier d'un montant de **50 EUR** (ci-après dénommée le «cashback») **s'il ouvre pendant la période de l'Action un portefeuille ReBel** (digital ou en agence) **et effectue un premier achat d'action ou tracker via ReBel** dont la date d'exécution complète de l'ordre se situe pendant la période de l'Action.

Autres précisions:

- Le cashback est applicable pour les **dossier-titres privés** au nom du Client et/ou du Client avec un cotitulaire. Les dossier-titres qui sont ouverts à des fins professionnelles du client sont exclus de la campagne.

- Tous les dossiers-titres privés (ouverts pendant la période de l'Action) sont éligibles au cashback.
- L'Action s'applique automatiquement à tous les nouveaux clients ReBel qui remplissent les conditions.
- En cas d'exécution partielle d'un ordre, seuls les exécutions complètes durant la période de campagne seront prises en compte.

Pour autant que ces conditions soient remplies, Belfius Banque verse un cashback de 50€ au Client.

Le cashback est versé sur le compte centralisateur lié au dossier-titres concerné (dossier-titres avec lesquels le Client a investi dans des actions ou des trackers via ReBel conformément au présent règlement).

Le cashback sera versé au plus tard le 30/09/2026.

En cas de suppression du portefeuille ReBel, donc le dossier-titres ReBel et le compte centralisateur, avant le 30 septembre 2026, le Client sera exclu de l'Action.

Données à caractère personnel

Belfius Banque est le responsable du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de cette Action. Belfius Banque traite les données à caractère personnel des clients afin d'organiser et de mener à bien cette Action (contrôler les conditions de l'Action), conformément à la Charte Vie Privée de Belfius Banque. Celle-ci peut être consultée sur <https://www.belfius.be/retail/fr/contact/privacy/index.aspx>

Conditions en matière de responsabilité de Belfius Banque

Belfius Banque mettra tout en oeuvre pour fournir les prestations décrites dans le présent règlement. Toutefois, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable du non-respect de ses engagements si ce non-respect est dû à des causes indépendantes de sa volonté, sauf en cas de vol ou de faute grave. Belfius Banque ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs commises par des tiers.

De même, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable du non-respect éventuel de dispositions légales ou réglementaires, ou de toute autre faute, qui sont le fait de tiers ou du client lui-même.

L'Action est expressément soumise aux présentes conditions en matière de responsabilité. Le Client accepte les dispositions du présent règlement.

Modifications au Règlement

Belfius Banque se réserve le droit de modifier, de compléter ou d'arrêter à tout moment les conditions du présent Règlement. Elle en informera les clients via <https://www.belfius.be/site/retail/fr>. L'Action décrite dans le présent document est expressément soumise à ces limites de la responsabilité.

Plaintes relatives à cette action

Si vous avez une plainte, vous pouvez vous adresser au service Gestion des plaintes (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou vous pouvez envoyer un e-mail à complaints@Belfius.be. dans les 7 jours ouvrables qui suivent les faits. La Banque traite uniquement les plaintes introduites dans ce délai via l'adresse précitée.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation (numéro de colis 7913), Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, ou envoyer un e-mail à negotiation@belfius.be. Si vous ne trouvez pas de solution immédiatement auprès des services précités, vous pouvez contacter l'Ombudsman pour les litiges financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (ombudsfin.be).

Vous conservez toujours le droit d'intenter une procédure judiciaire auprès des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Pour l'application, l'interprétation et l'exécution de la présente Action, seul le droit belge est applicable.